

NEWSLETTER #9

HUGUETTE TIEGNA, DÉPUTÉE DE LA 2ÈME
CIRCONSCRIPTION DU LOT



EDITO

Chères Lotoises, Chers Lotois,

En ce début d'année 2021, je vous adresse mes meilleurs vœux de santé et d'espérance à tous, après une année 2020 marquée par une crise sans précédent.

Cette crise n'a pas été que sanitaire, elle a également fait émerger une crise économique et sociale. Ce fût une année faite d'effort, de prévention, de protocoles sanitaires et de restrictions éprouvantes.

Néanmoins, ces difficultés ont mis en avant, dès le mois de mars 2020, le civisme et la résilience collective des Français, elles ont mis en exergue des valeurs de solidarité et d'entraide.

Evidemment, des choix ont été fait dans toutes les strates décisionnelles et opérationnelles de notre société, afin de sortir au plus vite de cette situation. Plus que jamais, il est de mon rôle, de porter vos voix, vos inquiétudes, vos attentes et sollicitations dans le débat parlementaire. Ma mission, depuis 3 ans, en tant que députée, est d'être à votre écoute, d'agir et de parler au nom de l'intérêt général, et, à la suite des entretiens et travaux que je mène

dans le département, de faire progresser la législation, et d'en améliorer son application sur le terrain.

Pour cette l'année 2021, la santé et la vaccination des français contre la Covid-19, l'accompagnement des acteurs de territoire dans leurs projets, le soutien à notre jeunesse, la lutte contre la précarité et les inégalités sont fondamentaux.

En effet, la sortie de la crise sanitaire dans les meilleures conditions de santé, économiques et sociales possibles doit constituer la pierre angulaire de la France des prochaines années.

L'écologie scientifique et la loi issue de la convention citoyenne du Climat, la loi sur le bien-être des animaux de compagnie, la loi sur le statut des sapeurs-pompiers, la loi sur le chien d'assistance judiciaire, sont également mes priorités.

Dans le cadre du débat sur la laïcité et la citoyenneté, je rencontrerai ainsi notre jeunesse pour parler de diversité, de vivre ensemble et d'écologie.

HUGUETTE TIEGNA

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCOLOGIE >



PROJET DE LOI PORTANT LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE À SES EFFETS

Ce texte de loi issu des propositions des 150 membres de la Convention Citoyenne pour le Climat, comporte 62 articles, répartis en 5 titres qui reprennent les thématiques dégagées par les membres de la Convention : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger, se nourrir.

Il sera présenté aux **Conseil des Ministres le 10 février** et sera discuté à l'Assemblée nationale à la fin du mois de mars. En amont de la discussion en commission, je travaille avec mes collègues sur la thématique produire et travailler. Chaque semaine, nous étudions en détail, une partie de la loi.



FORÊT FRANÇAISE



Le 19 janvier, nous avons étudié en commission des affaires économiques, une proposition de loi visant à simplifier l'accès des experts forestiers aux données cadastrales. Un texte important qui permet le développement et la valorisation de la forêt française. **Avec 17 millions d'hectares, la France est le quatrième État de l'Union européenne en termes de superficie forestière.**

Ces forêts sont des puits de carbone essentiels dans la lutte contre le changement climatique. Investir en faveur de la forêt française, c'est lui permettre de jouer son rôle dans la transition écologique. Bien conscient de cet enjeu, le Gouvernement a fait le choix d'investir, dans le cadre du plan de relance, 200 millions d'euros dans un plan de reboisement des forêts françaises et de soutien à la filière bois. **Ce texte incite donc les propriétaires forestiers à investir pour adapter leurs forêts ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation du changement climatique.**

Le 28 janvier 2021, nous avons adopté ce texte en première lecture à l'Assemblée nationale.

ACTUPOLITIQUE



Le projet de loi "confortant le respect des principes de la République" est examiné en séance publique à partir de lundi 1 février. Le texte est débattu dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale jusqu'au vendredi 12 février, il se donne pour objectif de lutter contre les séparatismes en général.



Le vendredi 29 janvier, lors du **Comité Interministériel à la Ville (CIV)** de nouvelles mesures transversales ont été annoncées dont, **3.3 Milliards pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville :**

- 100M€ d'investissements dans les équipements sportifs des quartiers et soutien de 6M€ pour les associations socio-sportives ;
- 400 Maisons France Services déployés d'ici 2022 ;
- 60 maisons et centres de santé participatifs ouverts d'ici 2022 ;
- 700 millions pour l'emploi des jeunes des quartiers, dont 40M€ pour le financement de 2 500 postes dans le sport

SOCIÉTÉ >

CONDUITE DES PERSONNES ÂGÉES

J'ai interrogé la Ministre Brigitte Bourguignon sur les conditions du contrôle de l'aptitude à la conduite des personnes âgées, sujet régulièrement remis à l'ordre du jour à la suite d'accidents de la circulation mettant en cause des automobilistes âgés de plus de 75 ans. En effet, le 7 janvier 2021, une personne de plus de 75 ans a provoqué, dans le Lot, un accident involontaire en coupant la route à une conductrice de moto, entraînant une amputation de la jambe de celle-ci.

Dans un contexte où le vieillissement de la population va mécaniquement augmenter le nombre de conducteurs de plus de 75 ans, je souhaite connaître ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre comme : **un contrôle régulier, voire obligatoire, des aptitudes à la conduite, passé un certain âge, en lien avec le médecin traitant, pour limiter les accidents impliquant des personnes âgées.**

SOCIÉTÉ >

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE

Présentée la semaine dernière dans l'Hémicycle à l'Assemblée nationale, la proposition de loi visant à lutter contre la maltraitance animale a été adoptée. Des mesures concrètes vont ainsi voir le jour :

L'amélioration des conditions de vie des animaux de compagnie

- À travers l'encadrement de la vente en ligne, nous avons renforcé la lutte contre l'achat impulsif sur internet et donc contre l'abandon d'animaux.
- Une attestation de connaissance pour s'informer des besoins d'un animal et des coûts associés devra être signée avant l'achat d'un animal de compagnie.

Renforcer les sanctions dans la lutte contre la maltraitance des animaux domestiques

- Les sanctions ont été renforcées :
 - 3 ans d'emprisonnement et 45.000€ d'amende pour sévices graves ou de nature sexuelle et pour les actes de cruauté;
 - 5 ans d'emprisonnement et 75.000€ d'amende lorsque ces sévices graves ou actes de cruauté ont entraîné la mort de l'animal;
 - 2 ans d'emprisonnement et 30.000€ d'amende pour filmer ou diffuser des vidéos de chats se faisant torturer.

Mettre fin à la maltraitance d'espèces sauvages

- Des cirques sans animaux sauvages dans un délai de 5 ans;
- L'interdiction de la présentation d'animaux sauvages dans les émissions télévisées, les jeux et les émissions autres que des fictions;
- La fin des élevages de visons d'Amérique et d'animaux d'autres espèces non domestiques exclusivement élevés pour la production de fourrure sont interdits.

DANS LE LOT

SANTÉ >

DISTRIBUTION DE MASQUES TRANSPARENTS

J'étais le 7 janvier matin en visite à la crèche Multi-accueil de Figeac, dans le Lot, aux côtés d'élus locaux, représentants de la CAF du Lot et des équipes de l'établissement, pour leur premier jour d'utilisation des masques transparents.

Ces masques transparents ont été distribués efficacement et gratuitement, sur initiative d'Olivier Véran, Ministre de la Santé et des Solidarités, en partenariat avec la CNAF, aux personnels de crèches et des maisons d'assistants maternels (MAM), afin de permettre aux jeunes enfants de percevoir les expressions du visage et de faciliter leur apprentissage du langage.



Au total, au cours du mois de décembre, 500.000 masques transparents ont été distribués gratuitement aux personnels de crèches et de Maisons d'Assistants maternels, dont 750 dans le département du Lot, à raison de trois par personne, chacun étant lavable de 20 fois à 60 fois selon le mode de stérilisation. Je tiens à saluer la mobilisation sans faille, depuis le début de la crise sanitaire, des équipes des structures touchant à la petite enfance, qui, face aux difficultés et contraintes actuelles, ont su maintenir.

LA CAMPAGNE DE VACCINATION

Population prioritaire :

- les personnes âgées en établissements (EPHAD et USLD) ;
- les personnes âgées de plus de 75 ans ;
- les professionnels de santé et les aides à domicile de plus de 50 ans ;
- les patients vulnérables à très haut risque ;

Au total, au 28 janvier, 5 615 personnes ont été vaccinées dont 1 517 résidents d'établissements pour personnes âgées, 2 056 professionnels de santé et 2 042 personnes âgées de plus de 75 ans, ne résidant pas en établissement. Soit plus de 3,2 % de la population lotoise.

ECONOMIE >

PLAN DE RELANCE – COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

J'ai participé le 11 janvier après-midi aux côtés de Monsieur le Préfet du Lot, de Madame la sous-préfète de Figeac et Monsieur le Maire de Lacapelle-Marival au lancement de deux projets structurants, conclus dans le cadre du plan France Relance. Le premier est l'extension de la maison de santé de Lacapelle Marival, qui permettra l'accueil de nouveaux médecins stagiaires et le suivi de futures mamans. Le second est la livraison d'un nouveau véhicule Peugeot 5008 à la Brigade de Gendarmerie de Lacapelle-Marival où j'ai été accueillie par le Commandant Dorleans.



En effet, les anciens véhicules sont remplacés progressivement afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Je salue ces deux projets dans la commune de Lacapelle Marival. Pour rappel, 22 projets de collectivités locales du Lot ont été financés pour un montant de 5 millions d'euros, dans le cadre du plan France Relance.

PLAN DE RELANCE – ENTREPRISES



Le lundi 25 janvier, l'entreprise G. Pivaudran posait un panneau France Relance. En effet, l'entreprise a été retenue parmi les 11 entreprises d'Occitanie retenues dans le cadre du Plan France Relance et Territoires d'Industrie. Basée à Souillac dans le Lot, G.Pivaudran conçoit et réalise des bouchons de parfums et de produits cosmétiques de grandes marques pour le marché mondial de la parfumerie, de la cosmétique et des spiritueux.

Grâce au Plan France Relance, l'entreprise bénéficie d'une aide de 800 K € et représente un investissement industriel de 6 M €. De plus, d'ici 5 ans, grâce à cette aide 40 nouveaux emplois pourront être créés.

La subvention permet à la société ainsi de renforcer l'installation d'une nouvelle ligne d'anodisation et de doubler sa capacité de traitement de surface. **C'est une véritable distinction pour affirmer son ancrage sur le territoire d'industrie Aurillac – Figeac – Rodez. Également, de maintenir sa compétitivité et rester leader sur le marché des composants aluminium pour la parfumerie, la cosmétique et les spiritueux.**